

Mairie de VILLEBLEVIN (89340) - Note Synthétique Sur les Budgets Primitifs 2022 Voté le Jeudi 24 Mars 2022



L'article 107 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. Ainsi, cette note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la collectivité. Elle est transmise au représentant de l'Etat et publiée en mairie.

En préambule, il faut préciser que l'année 2021 a été à nouveau marquée par la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 ayant entraîné des mesures de restrictions de toutes sortes. Ainsi, au niveau de notre collectivité, de nombreuses activités ont été encore perturbées comme les locations de salles, les fêtes et cérémonies, la restauration scolaire, la gestion de personnel communal. Certains comptes budgétaires s'en sont trouvés impactés, et certaines des réalisations 2021 ne reflètent pas toujours l'exécution budgétaire habituelle.

BUDGET PRINCIPAL 2022

1/ Données synthétiques sur la situation financière de la commune

La population totale de Villeblevin : source INSEE

2017	2018	2019	2020	2021	2022
1869 hab	1877 hab	1886 hab	1896 hab	1871 hab	1850 hab

L'analyse des ratios de Villeblevin :

La population DGF de Villeblevin :

2017	2018	2019	2020	2021
1931hab	1939 hab	1952 hab	1949 hab	1924 hab

① Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population :

2017	2018	2019	2020	2021
768 €/hab	689 €/hab	641 €/hab	621 €/hab	665 €/hab

② Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population :

2017	2018	2019	2020	2021
684 €/hab	1248 €/hab	791 €/hab	792 €/hab	1004 €/hab

Ces 2 ratios permettent de comparer les RRF aux DRF, et de suivre la maîtrise des dépenses par rapport aux recettes. A noter un ratio RRF/population très supérieur en 2018 par rapport à l'année 2017 et 2019 en raison de libéralités exceptionnelles reçues par la commune, il en est de même en 2021 avec le solde reçu d'une succession dont la commune était bénéficiaire.

③ Produit des impositions directes / population :

2017	2018	2019	2020	2021
419 €/hab	437 €/hab	425 €/hab	431 €/hab	465 €/hab

Ce ratio tient compte de la revalorisation des bases de fiscalité.

	% évolution 2017-2018	Bases Effectives 2019	% évolution 2018-2019	Bases Effectives 2020	% évolution 2019-2020	Bases Effectives 2021	% évolution 2020-2021
Taxe habitation	+3.21%	2 128 915	+0.554%	2 186 598	+2.7%	-	-
Taxe foncière bâtie	+1.69%	1 504 093	+3.274%	1 532 801	+1.9%	1 554 562	+1.42%
Taxe foncière non bâtie	+1.49%	39 254	+1.531%	40 465	+3%	40 384	-0.20%
Cotisation foncière des entreprises	+6.29%						

Pour mémoire, les bases de fiscalité entre 2013 et 2014 n'étaient pas très dynamiques, elles avaient fortement augmenté entre 2014 et 2015. Le tableau ci-dessus, montre que depuis 2016, les bases ont tendance à augmenter mais de plus en plus faiblement.

REFORME FISCALE / SUPPRESSION DE LA TH :

Basé sur année 2020 :

Ressources TH supprimées 453 966 €

Ressources TFPB départementales affectées 332 264 €

Différence - 121 702 €

Produits TFPB commune 339 062 € + TFPB département 332 027 € = 671 089 €

Application du coefficient correcteur : Corrige la perte subie malgré le reversement de la TFPB départementale : $1 + (121\ 702/671\ 089) = 1.18135$ (Coefficient correcteur)

Coefficient correcteur : Corrige la perte subie malgré le reversement de la TFPB départementale

À ce titre, en 2021 la commune a un versement de 123 090€.

Taux d'imposition 2017 :

- Taxe d'habitation : 20.61%
- Taxe foncière bâti : 22.12%
- Taxe foncière non bâtie : 68.50%
- Cotisation foncière des entreprises : 21.07%

Taux d'imposition 2018 :

- Taxe d'habitation : 20.61%
- Taxe foncière bâti : 22.12%
- Taxe foncière non bâtie : 68.50%
- Cotisation foncière des entreprises : 21.07%

Taux d'imposition 2019 :

- Taxe d'habitation : 20.61%
- Taxe foncière bâti : 22.12%
- Taxe foncière non bâtie : 68.50%
- Cotisation foncière des entreprises : Néant

Taux d'imposition 2020 :

- Taxe d'habitation : 20.61%
- Taxe foncière bâti : 22.12%
- Taxe foncière non bâtie : 68.50%

Taux d'imposition 2021 :

Pour 2022, les taux d'imposition resteront stables.

Taxe Habitation toujours en vigueur pour les résidences secondaires

- Taxe foncière bâti : 43.96% (dont commune 22.12% / département 21.84%)
- Taxe foncière non bâtie : 68.50%

⑤ Dépenses d'équipement brut / population :

2017	2018	2019	2020	2021
126 €/hab	73 €/hab	105 €/hab	376 €/hab	208 €/hab

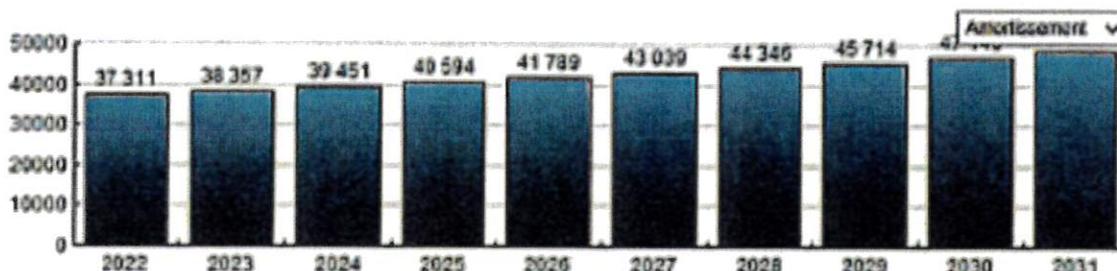
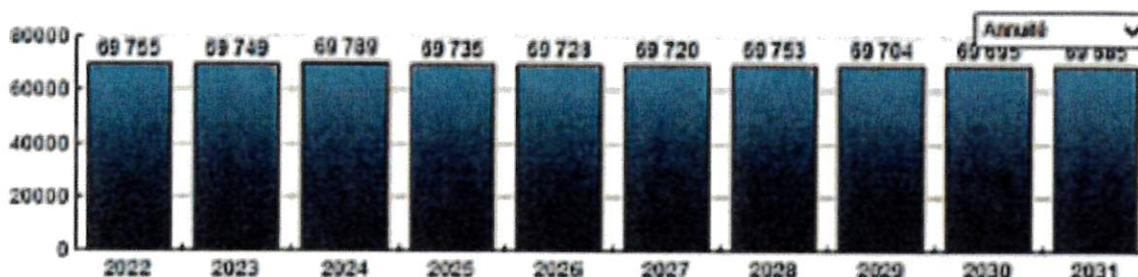
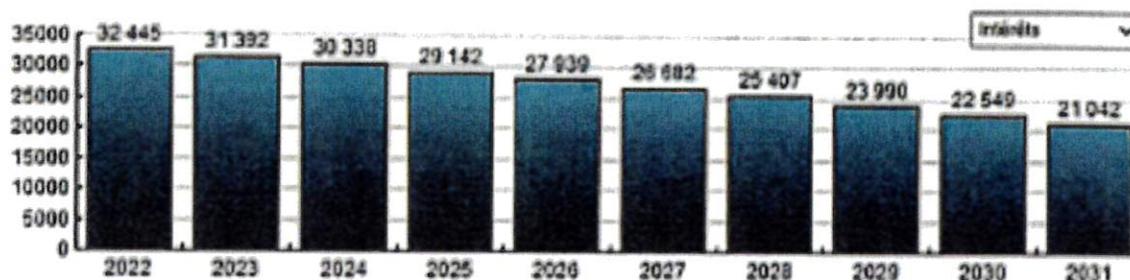
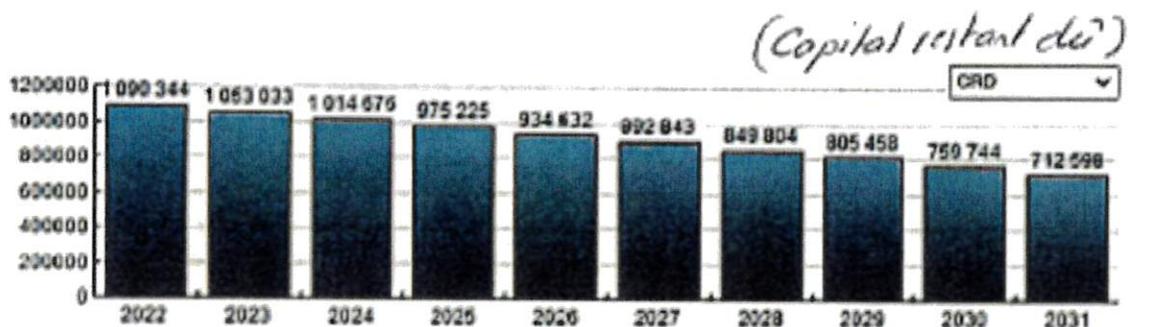
Ce ratio évalue l'investissement de la commune réalisé dans les infrastructures dédiées aux habitants, regroupant ainsi les dépenses liées à l'achat de terrains, à la construction des bâtiments, à l'aménagement et l'équipement des locaux, l'achat de véhicules, ainsi que tout autre instrument de travail durable.

⑥ Encours de la dette/population :

2017	2018	2019	2020	2021
336 €/hab	328 €/hab	319 €/hab	309 €/hab	582 €/hab

Un emprunt de 550 000€ a été réalisé en 2021 pour l'acquisition du bâtiment situé 29 grande rue à Villeblevin (Colonie des Tilleuls) dans le but d'y réinstaller un centre de loisirs et diverses autres activités.

Etat de la dette sur 10 ans :



État de la dette :

L'encours de la dette représente la somme que la commune doit aux banques chaque fin d'année.
 La structure de la dette est composée de 3 emprunts à taux fixe.

MAIRIE DE VILLEBLEVIN - COMMUNE DE VILLEBLEVIN

21/01/2022	Récapitulatif pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022	1 / 1
------------	---	-------

Soldé	Code	TYPE	Date d'acquisition	Organisme prêteur	Devise	Montant	Date fin	CRD au 31/12/2022	IRD au 31/12/2022	Capital remboursé sur la période
		Référence		Objet						
Budget COMMUNE										
<input type="checkbox"/>	E 36	Emprunt VOIRIE 2	30/10/2008	Crédit Foncier Voirie Rue Montagne + Pierre Larousse + Gall	EURO	422 000,00	30/10/2043	333 255,52	219 588,25	8 643,86
<input type="checkbox"/>	E 38	Emprunt 32699984	23/05/2008	Caisse d'Epargne de Bourgogne Restaurant Scolaire	EURO	295 300,00	25/06/2038	204 887,90	91 167,06	8 545,17
<input type="checkbox"/>	E 39	Emprunt 015468G	25/01/2021	Caisse d'Epargne de Bourgogne Colonie des Tilleuls	EURO	550 000,00	25/01/2046	514 889,56	48 598,56	20 121,72
Total pour budget COMMUNE								1 053 032,98	359 353,87	37 310,75
Total général								1 053 032,98	359 353,87	37 310,75

⑦ DGF (dotation globale de fonctionnement) / population :

2017	2018	2019	2020	2021
162 €/hab	184 €/hab	181 €/hab	82 €/hab	183 €/hab

Ce ratio permet de visualiser le niveau de la DGF par habitant et donc le niveau de financement de l'État à l'habitant.

⑧ Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :

2017	2018	2019	2020	2021
39%	37%	40%	44%	43.79%

Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité. C'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité. On peut constater ici que cette part est maîtrisée et stable.

⑨ (Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette en capital) / Recettes réelles de fonctionnement :

2017	2018	2019	2020	2021
113 %	55.79%	82.12%	79.50%	67.88%

Ce ratio s'appelle la marge d'autofinancement. C'est la capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

Plus le ratio est faible, plus la commune peut financer ses investissements par l'autofinancement sans avoir nécessairement recours à l'emprunt.

Avec un ratio supérieur à 100%, les investissements restent possibles sans autofinancement mais avec uniquement le recours à l'emprunt. Pour Villeblevin, ce ratio est relativement stable.

2/ Liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions

Voir tableaux joints en annexe :

- **Annexe 1** : tableau des prestations en nature accordées aux associations 2021

- **Annexe 2** : tableau des subventions aux associations pour l'année 2021

3/ Présentation agrégée des résultats du budget principal et des budgets annexes au 31 décembre 2021

	Budget principal	Budget Eau
Fonctionnement		
Recettes	1 895 475.79 €	194 884.20 €
Dépenses	1 678 591.71 €	214 568.70 €
Résultat de l'exercice	216 884.08 €	- 19 684.50 €
Résultat antérieur reporté	1 134 502.71 €	99 591.79 €
Résultat fonctionnement	+ 1 351 386.79 €	+ 79 907.29€
Investissement		
Recettes	1 034 888.24 €	64 173.49 €
Dépenses	436 276.23 €	97 585.68 €
Résultat de l'exercice	598 612.02 €	- 33 412.19 €
Résultat antérieur reporté	208 898.80 €	63 855.38 €
Résultat d'Investissement	+ 807 510.82 €	+ 30443.19 €
Besoin de financement	0 €	0€
Résultat de clôture au 31/12/2021	+ 2 158 897.61 €	+ 110 350.48€

4/ Liste des organismes pour lesquels la commune...

a) ...détient une part de capital

Crédit Agricole Région Bourgogne (1 part sociale)

b) ... a garanti un emprunt

SA MON LOGIS, 44 avenue Gallieni 10 300 Sainte Savine – A partir de 2018
 Après abandon du projet acté fin 2021, cette garantie sera prochainement annulée.

c) ... a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme

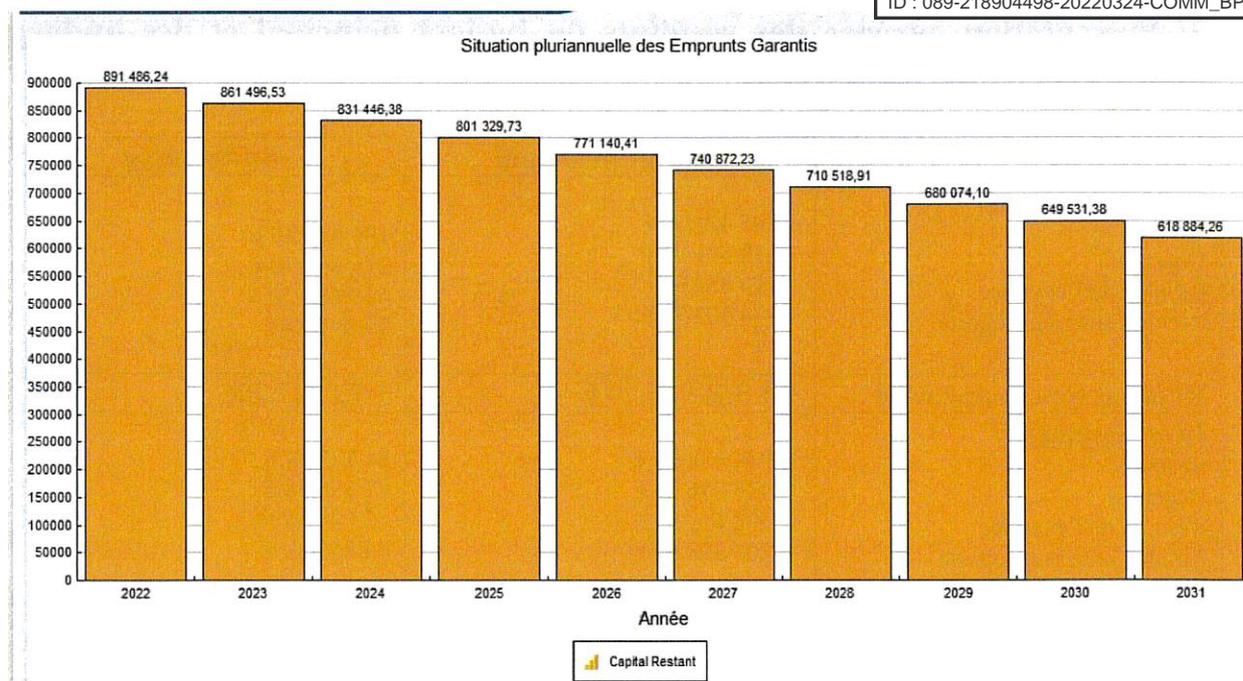
Néant

5/ Tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement

MAIRIE DE VILLEBLEVIN - COMMUNE DE VILLEBLEVIN

22/03/2022	Récapitulatif pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021	1 / 1
------------	---	-------

Soldé	Code	TYPE Référence	Date d'acquisition	Organisme prêteur Objet	Devise	Montant	Date fin	CRD au 31/12/2021	IRD au 31/12/2021	Capital remboursé sur la période
Budget COMMUNE										
□	G 3	Garantie 5069870	19/02/2014	Caisse des dépôts et consignations MON LOGIS - LOGEMENTS	EURO	589 700,00	13/01/2057	415 731,96	226 790,67	14 051,43
□	G 4	Garantie 5069871	19/02/2014	Caisse des dépôts et consignations MON LOGIS - LOGEMENTS	EURO	582 000,00	13/01/2057	407 292,86	164 258,13	14 568,46
□	G 5	Garantie 5069872	19/02/2014	Caisse des dépôts et consignations MON LOGIS - LOGEMENTS	EURO	92 000,00	13/01/2067	68 461,42	37 761,44	1 315,39
Total pour budget COMMUNE								891 486,24	428 810,24	29 935,28
Total général								891 486,24	428 810,24	29 935,28



6/ Liste des délégataires de service public

Néant

7/ Tableau des acquisitions et cessions immobilières

CESSIONS :

Désignation	Localisation	Références cadastrales	Contenance	Notaire	Conditions de l'acquisition	Montant de la transaction en €	Date de signature acte notarié
Parcelle Non bâtie	CHEM PORT AU BAS DESSERTIE 89340 Villeblevin	V1006	01ha 04a 78ca	Anaïs COMOY Villeneuve-la-Guyard	Amiable	314 340 € TTC	29 novembre 2021

ACQUISITIONS :

Désignation	Localisation	Références cadastrales	Superficie Totale	Identité du cédant	Conditions de l'acquisition	Montant de la transaction en €	Date de signature acte notarié
Non bâti	Le Champ Fleury Villeblevin	C224 C316 C1376	00ha 20a 32ca	Consorts GIUSEPPONE / RIBAILLIER	Amiable	4 064€	17 septembre 2021 Maître COMOY
Bâti	2 rue de Champfleury Villeblevin	C2341	00ha 03a 98ca	VENTROUX	Amiable	115 000€	12 novembre 2021 Maître COMOY

8/ Engagements pris dans le cadre du contrat de ville signé le 6 juillet 2015

Néant

BUDGET COMMUNE 2022

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	RECETTES TTC	Reçu 2021	BP 2022
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	104 953.50	102 728.00
73	IMPOTS ET TAXES	932 119.09	845 000.00
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	353 309.28	350 425.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	27 942.98	26 700.00
76	PRODUITS FINANCIERS	2.28	0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (Sans les cessions)	140 988.31	0
013	ATTENUATION DE CHARGES	3 183.89	2 600.00
	RECETTES REELLES		
77 et 042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS LIEES AUX CESSIONS ET +/- VALUE	332 976.46	29 216.00
002	RESULTAT DE FONCT. REPORTE	1 134 502.71	1 351 386.79
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		

Chapitre 70 = produits des services et du domaine

- Prestation de service : Indemnité compensatrice mensuelle du groupe la Poste dans le cadre de l'organisation de l'agence postale communale.
- Maintien des tarifs de la restauration scolaire à la rentrée 2021/2022
- Le transfert de charges de personnel du service de l'eau ne se fait plus au compte 70872 mais au chapitre 012, ne restent à cette imputation que le transfert des charges administratives.

Chapitre 73 = impôts et taxes

- Maintien des taux de la fiscalité locale communale : TFBP et TFPNB (le taux de la Taxe Foncière sur le bâti comprend désormais le taux commune et le taux département), la Taxe d'Habitation a été supprimée sauf pour les RS.
- Bases d'imposition 2021 par rapport à 2020 en hausse très faible et connues au jour du vote du budget 2022.
- CVAE, IFER, CFE encaissés par la Communauté de communes dans le cadre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) et reversés à la commune sous forme d'attribution de compensation sur les bases de l'année 2018.
 Au titre de 2021, les compétences SDIS et BAN ayant été transférées à la Communauté de Communes, les attributions de compensations sont négatives et figurent en dépenses de fonctionnement au compte 7392211

Chapitre 74 = dotations et participations

Concernant les dotations de l'état

La principale, la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** : pour mémoire en baisse depuis 2015, elle s'était stabilisée en 2018 pour à nouveau baisser en 2019 de

4.26%. En 2020, elle apparaissait stable par rapport à 2019, mais a de nouveau subi une baisse en 2021 de 1.09%

- Au terme de la loi de finances 2022, les dotations de l'Etat sont annoncées stabilisées à leur niveau de 2021, seule évolution la DSR et DSU qui progresseront. Les montants individuels de DGF attribués peuvent être en hausse ou en baisse selon l'évolution de situation de la collectivité au regard des critères de calcul (population ; potentiel fiscal et financier...) et des règles de calcul appliquées pour répartir la DGF
- Le montant de la DGF pour 2022 n'est pas connu au jour du vote du budget.

Année	DGF perçue	Perte en %
2021	179 440 €	-1.09%
2020	181 414 €	-0.13%
2019	181 651 €	-4.26%
2018	189 742 €	+0.53%
2017	189 110 €	-6.23%
2016	201 683 €	-9.30%

- En ce qui concerne la **Dotation de Solidarité Rurale (DSR)**, pour mémoire stable entre 2016 et 2017, en 2018 une augmentation de 10% par rapport à l'année 2017. Pour 2019, la commune avait perçu 75 362€ (soit + 2.37% seulement par rapport à 2018), et en 2020 85 613€ soit +13.60% par rapport à 2019. En 2021 c'est 90 063€ qui ont été perçus soit en augmentation de +5.19% par rapport à 2020. Elle est notamment attribuée aux communes pour tenir compte des charges que supportent les communes rurales pour maintenir un niveau de services suffisant en fonction de leurs ressources fiscales.
- **Pour la Dotation de Solidarité Urbaine**, notre commune n'en bénéficie pas.
- Au titre de la **Dotation Nationale de Péréquation (DNP)**, stable entre 2015 et 2017, en 2018 une augmentation de 7.5% par rapport à l'année 2017. En 2019, la commune avait perçu 85 256€ (soit + 1.99% seulement par rapport à 2018) et en 2020, une baisse de 7.05% avec 79 247€ perçus. En 2021, à nouveau en baisse de 5.19% avec 73 815€ perçus. Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.
- Le montant de ces dernières ne sont pas connus au jour du vote du budget 2022.

Chapitre 75 = autres produits de gestion courante :

Ce chapitre enregistre les recettes liées aux **locations de nos terres communales, bâtiments communaux** mais aussi **les participations du SDEY** dans le cadre des travaux d'extension ou de dissimulation de réseaux Télécom.

Depuis 2019 figure le loyer d'un appartement reçu en succession.

Ce chapitre de recettes a été de nouveau impacté en 2021 par la crise sanitaire puisque les salles communales (foyer, préfabriqué) n'ont quasiment pas été louées.

Chapitre 013 = atténuations de charges

Ce chapitre enregistre :

- les remboursements de notre assurance du personnel pour les accidents du travail, les arrêts maladie, les congés maternité et paternité (très fluctuants d'année en année)

Il est toujours difficile de prévoir les arrêts maladie, accident etc, c'est pourquoi le montant prévisionnel est sous estimé

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	DEPENSES TTC	MANDATE 2021	BP 2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	403 239.16	893 300.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	545 172.56	660 960.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	112 857.13	184 260.00
66	CHARGES FINANCIERES	32 369.74	32 450.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (Sans les cessions)	317525.50	27 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	150 813.94	163 178.00
	DEPENSES REELLES		
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS LIEES AUX CESSIONS ET +/- VALUE + AMORTISSEMENTS	116 066.94	109 858.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	547 549.16
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		

Chapitre 011 = charges à caractère général

- Ce poste prévoit l'achat des repas pour le restaurant scolaire et aussi la classe de neige 2022 (26 000€) ; tous les achats de petites fournitures à destination de tous les services communaux; les vêtements de travail ; les livres bibliothèque ; les fournitures scolaires pour lesquelles la commune participe à hauteur de 40€/enfants ; les assurances des bâtiments et véhicules (..)
- Prévision supérieure à l'année précédente pour les dépenses d'énergies (gaz, électricité, combustible, carburant) en raison de la hausse important du coût de celles-ci.
- Frais de nettoyage par des entreprises extérieures du bâtiment Mariage-Milhem acheté en 2021 en vue de sa mise en location ; et aussi l'achat de fournitures diverses pour des travaux de rénovation et de réhabilitation qui seront réalisés en régie.
- Frais d'actes et de contentieux, honoraires pour une procédure de mise en péril d'une maison d'habitation.
- Prévisions importantes pour l'entretien des bâtiments communaux (dont vérification et remplacement extincteurs, horloge église), l'entretien des voies et réseaux, aux travaux d'enfouissement de réseaux (Télécom et fibre) par le SDEY ; frais de copropriété sur les logements reçus en succession

Chapitre 012 = charges de personnel

- Titularisation de deux agents avec reprise des services antérieurs dont un aux services techniques municipaux et un au service entretien de bâtiments, écoles et restauration scolaire en 2021 ; Titularisation d'un agent (ATSEM) à l'école maternelle prévue en 2022 suite à une démission d'un agent en CDI
- Remplacement d'un agent titulaire en disponibilité par un agent contractuel
- Des accroissements temporaires d'activité nécessitent de recourir à des contrats notamment en raison du contexte sanitaire qui a entraîné des absences répétées et du travail supplémentaire avec les protocoles sanitaires dans les écoles et cantine.

- L'achat de l'espace Mariage-Milhem (ex colonie) entraîne également plus d'heures d'entretien et de ménage ce qui va nécessiter d'augmenter les heures de travail d'un agent actuellement à temps non complet.
- Prévision des avancements de grades et d'échelon des agents, prévision de la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique.
- Prévision d'assurance chômage d'un agent non titulaire démissionnaire

Chapitre 65 = Autres charges de gestion courante

Ce chapitre enregistre principalement :

- les dépenses relatives aux élus stables (indemnités, frais de mission, formations 2% obligatoires)
- les dépenses relatives aux subventions aux associations stables
- les dépenses pour la subvention à verser au CCAS et Caisse des écoles
- Une subvention exceptionnelle d'aide à l'installation d'un commerce sur la commune pourrait être attribuée en 2022, cette dépense figure au chapitre 67
- les dépenses prévisionnelles pour des admissions en non-valeur
- la compétence SDIS ayant été transférée à la Communauté de Communes, la dépense relative ne figure plus sur ce poste depuis le budget 2021 cependant ce transfert de compétence cela est répercuté sur les attributions de compensation.
- contributions aux organismes de regroupement notamment le SIVOM (remboursement emprunt du gymnase ; utilisation du gymnase ; transports ; travaux etc..)

Chapitre 66 = Charges financières

Ce chapitre enregistre les **intérêts des emprunts**. Il est en hausse de 2333€ pour 2021 en raison de l'emprunt réalisé pour l'achat du bâtiment de la colonie des Tilleuls.

L'INVESTISSEMENT

Tableau DES INVESTISSEMENTS 2022

Chapitre/Article	Principaux Projets	Budget
20/2051	-Etude environnementale aux étangs communaux -Etude d'avant projet par un architecte à l'espace Mariage-Milhem -Etude d'aménagement du city stade	5000€ - 50 000€ -5000€
204/2041582 (SDEY)	- Réseaux rue croix St Vincent tranche 2 -Luminaires stade de foot -Branchement prises illuminations de Noël	-100 000€ -30 000€ -20 000€
21/2111	- Achat de parcelles Champfleury -Achat parcelles Mon logis	-20 000€ -210 000€
21/21316	-Aménagement espace	- 16 000€

	cinéraire	
21/2132	-Rénovation façade Poste	- 30 000€
21/21312	-Travaux sur bâtiments scolaires (toiture maternelle et sur pour classe en primaire fenêtres/isolation	- 98 200€
21/21318	-Bâtiment espace Mariage-Micilhem (rénovation énergétique ; aménagement intérieur) -Bâtiment 2 rue de Champfleury : rénovation	-295 000€ -26 000€
21/2152	-Aménagement cœur de village phase 1	-420 000€
21/21568	-Défense incendie rue de Flagy	-20 000€
21/21571	- Achat tracteur jardin	- 17 760€

SUBVENTIONS :

- 2021 : - DETR pour la rénovation de l'escalier extérieur de l'école primaire 40 054€
- DETR remplacement des fenêtres et isolation du bâtiment de la Poste 5 062€€
- DETR pour la rénovation de deux classes à l'école primaire 12 645€

EMPRUNTS :

Néant

BUDGET EAU POTABLE 2022

Le budget primitif s'équilibre à la somme de 282 050.29 € en fonctionnement et 377 303.19€ pour l'investissement.

1/ Les dépenses :

- **En exploitation :**

Chapitre 011 (charges à caractère général) : 131 189.29 €

Ce chapitre englobe : Fourniture d'entretien et d'équipement, Changement de compteurs, l'entretien et réparation du réseau, les primes d'assurance, les études et recherches sur réseaux. Il est prévu au compte 6156, des contrats d'entretien des analyseurs chlore et appareil de chloration, ainsi qu'un service d'hébergement du pilotage à distance de la station de traitement d'eau.

Chapitre 012 : Il n'y a un transfert de charges de personnel sur le service de l'eau, car ce sont les agents communaux de la voirie qui interviennent dans ce domaine. Les heures passées par nos agents sont ainsi transférées en compensation du budget de l'eau sur le budget principal. Ce transfert de charges est estimé à 16 000€. Il y a également un transfert de charges de frais administratifs estimés à 500€ inscrits au chapitre 011 / compte 628.

Chapitre 65 : Une somme de 6700 € au titre des créances irrécouvrables est prévue (admissions en non-valeur).

Chapitre 66 : Les **intérêts** des emprunts sont prévus à hauteur de 14 494 € répartis sur deux comptes : compte 66111 intérêts réglés à échéances (7995€) et compte 66112 rattachement des INCE (intérêts courus non échus de l'exercice 2023 : 6499€) obligatoire pour les budgets M4.

Sont également prévus, 6 000€ de charges exceptionnelles au **chapitre 67** : Il s'agit des dégrèvements d'eau et **au chapitre 68** : 2 200€ de dépréciations des actifs circulant c'est-à-dire des provisions de charges pour créances douteuses (impayés).

Aucun virement à la section d'investissement n'est possible.

- **En investissement :**

Le remboursement du capital des emprunts de 17 131€ (l'emprunt pour la réhabilitation du réservoir a pris fin en mars 2021).

Au chapitre 21 :

- Réalisé en 2021 le renforcement du réseau rue Régnier : 56 622.00€
- Prévision pour 2022 : 318 029.19€ pour le renforcement des réseaux et des plombs (130 branchements) en commençant par la Grande rue

La poursuite du programme de renforcement de réseaux nécessite un investissement plus lourd que ne le permet le budget en l'état actuel. Il est donc nécessaire de recourir à un emprunt. Les échéances de remboursement seront autant que possible programmer pour conserver un taux d'endettement relativement stable sans augmenter de façon trop importante et trop brutale le prix de l'eau. Le montant de l'emprunt sera de 280 000€ inscrit au chapitre 16 /compte 1641.

2/ Les recettes

Evolution du prix de l'eau/m³ : en 2019 1.27€ ; en 2020 1.28€ ; en 2021 1.31€/m³ et pour 2022 1.38€/m³ avec un volume de consommation estimé à 83 000m³ (consommation en légère baisse)

- **En exploitation :**

Chapitre 70 – vente de produits fabriqués et prestation de services : 176 000€

La section d'exploitation pour 2022 est équilibrée en **estimant une vente d'eau à 83 000 m³** sachant qu'en 2021 la consommation était de 83 774m³. Nous restons prudents d'autant que le budget de l'eau est un service public à caractère industriel et commercial et qu'il doit s'équilibrer par ses seules recettes dont la principale est la vente d'eau. **Aucune subvention en provenance du budget général n'est possible.**

Le taux de la redevance de la lutte contre la pollution domestique appliqué est passée depuis 2020 de 0.42€/m³ à 0.38€/m³.

Annexe 2 : Subventions 2021 aux associations

Associations	Observation	Décidé par Conseil Municipal
Union festive Villeblevinoise		150€
Gymnastique volontaire		150 €
OCCE Ecole Primaire	5 classes x100€	500 €
OCCE Ecole Maternelle	3 classes x 100 €	300 €
Tennis-Club		150 €
Amitiés et Loisirs		0€
Bonsaï club		150 €
Comité de Jumelage		150 €
Les Amis de l'Orgue	N'a pas sollicité de subvention	0 €
Anciens Combattants Franco-Américains		150 €
Chaudron Arc en Ciel		150 €
Bien vivre à Villeblevin		150 €
Un temps pour soi		150 €
Judo-Club de Villeblevin		150 €
Moto club « les Phacochères »		150 €
Association « Les voisins »		150€
Association chasse Le Gros Buisson	N'a pas sollicité de subvention	0€
Pèlerinage St J. de Compostelle		150€
Amicale des Sapeurs pompiers de Villeneuve-la-Guyard		200 €
Foyer socio-éducatif du collège VLG	155 € (+2 € x 24) élèves de Villeblevin	203€
Entraide Cantonale de l'Age Libre	0,30 € x 1871habitants	561.30 €
FNACA		150 €
Association Vivre Solidaire		400 €
Football Club de Villeblevin		0€
Lycée Ste Colombe	50 € x 2 élèves de Villeblevin	100 €
ALMEA Formation	65€ x 1apprenti de Villeblevin	65€
CCAS	0,80 € x 1871 hbts (population municipale au 01/01/2021)	1496.80 €
Caisse des Ecoles	0,80 € x 1871 hbts (population municipale au 01/01/2021)	1496.80€

En effet, le tarif de cette redevance est fixé par l'Agence de l'eau en laquelle la commune se situe. Elle est définie en fonction de l'état écologique des rivières : plus la qualité de l'eau puisée dans les nappes est correcte, plus le taux est bas.

- **En investissement :**

Un solde de subvention est attendu pour 1045 € (Périmètre de la Pichonne)

Annexe 1 : Subventions en nature accordées aux associations en 2021

LISTE DES MISES A DISPOSITION DE LOCAUX POUR LES ORGANISMES				
ANNEE 2021				
Liste des organisme	Salle	Adresse du Local	Périodes d'occupation	Loyer
Moto club	salle de la montagne	rue de la Montagne	1 fois (réunion)	A titre gratuit
Judo club	salle de la montagne	rue de la Montagne	1 fois (réunion)	A titre gratuit
Chaudron arc en ciel	salle de la montagne	rue de la Montagne	1 fois (réunion)	A titre gratuit
Union festive Villeblevinoise	foyer communal	Espace Heidenburg	1 fois dans l'année	A titre gratuit
Bonsai club	foyer communal	Espace Heidenburg	1 fois dans l'année	A titre gratuit
	salle de la montagne	rue de la Montagne	2 fois	A titre gratuit
Bien Vivre à Villeblevin	foyer communal	Espace Heidenburg	1 fois dans l'année	A titre gratuit
Centre de loisirs (CCYN) / Accueil ados	salle de la montagne		tous les mercredis	A titre gratuit
Halte garderie itinérante (CCYN)	foyer communal	Espace Heidenburg	tous les lundis après midi	A titre gratuit
Comité Jumelage	salle de la montagne	rue de la Montagne	1 fois (réunion)	A titre gratuit
Association Sankaz	foyer communal	Espace Heidenburg	tous les mercredis soir (juin + octobre + novembre + décembre)	A titre gratuit
Association "Les voisins"	foyer communal	Espace Heidenburg	tous les lundis et jeudi soirs (hors période restriction covid)	A titre gratuit
Réunion publique Elections	foyer communal	Espace Heidenburg	1 fois	A titre gratuit